



ON RECEVRA à ce bureau, jusqu'à lundi, le 14 Mai 1888, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la suscription "Soumission pour Bureau de Poste, etc, à Aylmer, Québec," pour les différents travaux à faire pour la construction d'un Bureau de Poste à Aylmer, Québec.

On pourra voir les devis et les dessins au ministère des Travaux Publics, à Ottawa, et à l'hôtel Ritchie, à Aylmer, à partir de Mardi, le 24 Avril; on ne prendra en considération que les soumissions faites sur la formule qui sera fournie et signées de la main des soumissionnaires.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque *accepté, égal à cinq pour cent* du montant qui y est inscrit, payable à l'ordre de l'honorable ministre des travaux publics. Ce chèque sera confisqué, si le soumissionnaire refuse de signer le contrat, après notification, ou s'il n'exécute pas les travaux entrepris; il sera remis, si la soumission n'est pas acceptée.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre,

A. GOBEIL,

Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, }
Ottawa, 20 Avril 1888. }